

Compte rendu de la séance du 17 décembre 2015

Délibérations du conseil:

Création budget annexe lotissement

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un budget annexe pour le lotissement pour permettre d'inscrire au budget toutes les dépenses et les recettes afférentes à celui ci.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

la création au 1^{er} janvier 2016 du budget annexe relatif a la gestion du futur lotissement, il sera dénommé budget annexe lotissement.

Loyer communal

Madame le maire informe le conseil municipal du départ des locataires de l'ancien Presbytère. Le loyer sera libre au 01/03/2016. Cela va permettre de redéfinir la surface du terrain où est sise l'habitation car les travaux d'aménagement de la Salle des fêtes vont empiéter sur ce terrain. La clôture sera refaite et un géomètre devra venir pour officialiser la nouvelle surface.

L'état des lieux sera réalisé et la caution sera rendue en fonction de l'état des lieux.

Elle propose qu'au vu des difficultés pour trouver des locataires solvables, de prendre une assurance pour les impayés. La Commission action sociale gèrera les "locations communales" à compter du 01/01/2016.

Le conseil municipal approuve a l'unanimité et donne pouvoir a Mme le Maire pour signer tous les documents nécessaires a ces opérations.

Modification du temps de travail à temps non complet

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de régulariser le Temps de travail de l'agent Cantine/Garderie /TAP. En effet, l'agent depuis le 01/09/2015 assure 1 heure de TAP Multi activités les lundi et Vendredi pendant la période scolaire. Jusqu'à ce jour, les heures ont été réglées en heures complémentaires. Il s'agit de régulariser son temps de travail

Elle passera de 22h a 23,67h par semaine a compter du 01/01/2016(temps annualisé).

Le conseil municipal après avoir délibéré decide :

- d'adopter la décision de Mme le Maire et d'ajuster les crédits correspondants qui seront inscrits au budget 2016.

Avancement de grade-mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien emploi

Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2016.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne :

- la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- la suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'Adjoint Technique territorial 1er classe à temps complet
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2ième classe à temps complet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE à l'unanimité des membres présents :
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

CDD aide à l'agent communal

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le contrat de Quentin TOURET.

Après avoir délibéré il a été décidé que son contrat sera renouvelé pour 3 mois, du 01 janvier au 31 mars 2016.

RPQS Véolia

Madame Le Maire présente le rapport annuel prix et qualité du service de l'eau potable pour l'année 2014.

Après l'avoir examiné le Conseil Municipal ne présente aucune observation sur ce rapport

Nom futur lotissement

Madame Le maire informe le Conseil Municipal qu'il faut donner un nom au futur lotissement. Elle propose "Lotissement Saint-Nicolas" étant donné que le quartier se nomme ainsi.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

FAR 2016

Mme le Maire présente au Conseil Municipal l'ensemble de l'opération de rénovation et extension de la salle polyvalente pour présentation au titre du FAR 2016 et qu'il convient de le transmettre au Conseil Départemental avant fin janvier 2016.

Elle rappelle au Conseil Municipal que cette opération constitue d'une part la première tranche de la rénovation de la salle polyvalente. Cette rénovation s'effectuera sur 3 ans.

Les dossiers devraient être terminés, déposés avant la fin du 1^{er} trimestre.

La consultation des entreprises sera ensuite lancée afin que les travaux débutent dans le courant du deuxième semestre.

Pour 2016, la commune présentera un dossier de demande de subvention pour un montant approximatif de 45 000€ HT.

Il convient donc de se déterminer pour lancer cette opération, approuver les montants correspondants et effectuer les demandes de subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes Pyrénées.

Après délibération, le Conseil Municipal:

- 1-Acte les montants prévisionnels des travaux pour 45.000,00HT soit 54.000 € TTC
- 2-Décide de solliciter, pour la réalisation de ces travaux, un complément d'aide financière au titre du FAR 2016, auprès du Conseil Général
- 3-Décide enfin que la part restant à la charge de la commune, déduction faite des subventions, sera prise sur les fonds libres de la Commune de Pujo.
- 4-Demande à Mr le Président du Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi de la subvention.

5-Donne pouvoir à Mme le Maire de présenter les différents dossiers aux autorités départementales.

Questions Diverses

- Les voeux seront célébrés à la salle des fêtes le 17 janvier 2016 à 11h30.
- Un gouter des ainés aura lieu aux alentours de Pâque.
- La redevance incitative ne sera pas appliquée en 2016. Le démarage s'effectuera par le nord du département car se sont eux qui ont été dotés en premierde contenairs à puce.